

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)

Applicant: Daniel Paquette, CECCE

Applicant Address: 4000 Labelle Street, Ottawa, ON, K1J 1A1

Applicant E-mail: paqueda@ecolecatholique.ca

Applicant Phone Number: 613-746-3634

File N°: D02-02-18-0012 and D07-12-18-0026

Date Submitted: February 21, 2018

Comments due date: April 11, 2018

Development Review Planner: Mary Dickinson

Ward Number - Name: 6 – Stittsville

Ward Councillor: Shad Qadri

Site Location

5315 Abbott Street East

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment and Site Plan Control application to construct a new permanent air-supported sports dome at the northwest corner of the school site.

Proposal Details

The subject property is located on the north side of Abbott Street East in the Fernbank Community. The site is located at the northwest corner of the intersection with Robert Grant Avenue. The northern terminus of Robert Grant is currently at Abbott Street East, with the continuation north of this road expected as part of the ongoing build-out of the Fernbank Community. Robert Grant is designated as an Arterial Mainstreet in the Official Plan and has been planned to accommodate a rapid transit corridor in the future. The site is approximately 6 hectares in size and is the location of Paul Desmarais High School.

The surrounding context includes existing industrial development to the west along Iber Road, future mixed use development to the north and east, and a Hydro corridor to the south.

The applicant is seeking approval to construct an artificial turf football field which is to be enclosed in a permanent air supported dome with a club house pavilion attached.

The zoning by-law amendment has been submitted to address the additional height required for the air-supported dome. The current zoning (I1A[2129]) permits a maximum building height of 15 metres, where this proposal is requesting a maximum height of 23.01 metres. The concurrent site plan application will address site layout considerations including but not limited to servicing, stormwater management, landscaping, urban design and zoning requirements.

Related Planning Applications

N/A

Timelines and Approval Authority

Zoning By-law Amendment

The “On Time Decision Date”, the target date the Zoning By-law Amendment application will be considered by the City’s Planning Committee, is June 12, 2018.

Site Plan

The “On Time Decision Date”, the target date upon which a decision on the application will be rendered by the General Manager or a Manager within the Planning, Infrastructure and Economic Development Department, via delegated authority, is May 6, 2018

Submission Requirements for Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Municipal Board.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before the proposed by-law is passed, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Municipal Board unless, in the opinion of the Board, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed zoning by-law amendment, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by faxing or mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-18-0012 and D07-12-18-0026 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at ottawa.ca/devapps.
3. If you wish to be notified of the decision of Council on the proposed zoning by-law, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

Mary Dickinson, Development Review Planner
Planning, Infrastructure and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1;
mary.dickinson@ottawa.ca; Tel.: 613-580-2424, ext. 13923

Sommaire de la proposition de modification au Règlement de zonage et réglementation du plan d'implantation

Propriétaire : Conseil des écoles catholiques du Centre-Est (CECCE)

N^{os} de dossier : D02-02-18-0012 et D07-12-18-0026

Requérant : Daniel Paquette, CECCE

Date de soumission : 21 février 2018

Adresse du requérant : 4000, rue Labelle, Ottawa (Ontario) K1J 1A1

Date limite des commentaires : 11 avril 2018

Courriel du requérant :
paqueda@ecolecatholique.ca

Urbaniste responsable des projets
d'aménagement : Kathy Rygus

N^o de tél. du requérant : 613-746-3634

Quartier : 6 – Stittsville

Conseiller du quartier : Shad Qadri

Emplacement

5315, rue Abbott Est

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification au Règlement de zonage et de réglementation du plan d'implantation visant à permettre la construction d'un dôme gonflable autoportant permanent sur le terrain de sport dans l'angle nord-ouest de l'emplacement de l'école.

Détails de la proposition

Le bien-fonds concerné est situé du côté nord de la rue Abbott Est dans la collectivité de Fernbank, plus précisément à l'angle nord-ouest de l'intersection avec l'avenue Robert-Grant. L'avenue Robert-Grant aboutit actuellement à la rue Abbott-Est, rue qu'il est prévu prolonger plus loin vers le nord au fur et à mesure de l'expansion de la collectivité de Fernbank. L'avenue Robert-Grant est désignée Artère principale dans le Plan officiel et il est prévu d'y inclure un couloir de transport en commun rapide à l'avenir. L'emplacement visé couvre quelque 6 hectares. L'école secondaire Paul-Desmarais est construite à cet endroit.

Les alentours comprennent des aménagements industriels à l'ouest le long du chemin Iber, de futurs aménagements polyvalents au nord et à l'est et un couloir de transport d'électricité au sud.

Le requérant propose l'aménagement d'un terrain de football au gazon artificiel couvert par un dôme gonflable autoportant et d'un pavillon attenant.

La demande de modification au Règlement de zonage a été présentée afin que la hauteur de bâtiment soit augmentée pour correspondre à celle du dôme. Les dispositions de la zone actuelle (I1A[2129]) permettent une hauteur de bâtiment maximale de 15 mètres, alors que le requérant propose une hauteur maximale de

23,01 mètres. La demande de réglementation du plan d'implantation connexe à la présente traite de dispositions relatives à la configuration de l'emplacement, notamment la viabilisation, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement paysager, la conception urbaine et les exigences de zonage.

Demandes d'aménagement connexes

S.O.

Calendrier et pouvoir d'approbation

Modification au Règlement de zonage

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 12 juin 2018.

Réglementation du plan d'implantation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle le directeur général ou un gestionnaire de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, par délégation de pouvoir, prendra une décision à ce sujet est fixée au 6 mai 2018.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que le règlement proposé ne soit adopté, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario, à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone visée par la proposition de modification du Règlement de zonage et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou en m'envoyant un courriel mentionnant les numéros de dossier D02-02-18-0012 et D07-12-18-0026 dans la ligne objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision du Conseil concernant la proposition de modification du Règlement de zonage, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.

4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Kathy Rygus, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 28318
kathy.rygus@ottawa.ca

